

# SNUipp section de l'INDRE

Édition IUFM

décembre 2010

## M1, M2, PES, PLCS : VOTEZ ET FAITES VOTER

la liste de la **Fédération Syndicale Unitaire**

« **FSU : enseignants et CPE , des métiers qui s'apprennent !** »

POUR ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'IUFM

### Édito

L'élection des membres du Conseil d'École, unique instance de l'IUFM intégré à l'Université d'Orléans depuis janvier 2008, est cruciale un an après la mise en application de la réforme de la formation.

Depuis plus de deux ans la FSU, première organisation syndicale dans l'Éducation, dénonce et combat cette réforme. Le gouvernement a refusé toutes nos demandes concernant l'abandon de ce projet et l'ouverture de discussions.

Aujourd'hui, malgré le mécontentement qui s'exprime et les nombreux dysfonctionnements dramatiques pour les étudiants et les stagiaires, le gouvernement se déclare satisfait! Notre mobilisation contre cette réforme se poursuit aujourd'hui à tous les niveaux. Les étudiants et stagiaires doivent pouvoir s'exprimer, notamment au sein de l'IUFM.

**Ainsi, les interventions des élus de la FSU, dans le Conseil de l'École, seront déterminantes et devront permettre de faire entendre la voix des usagers et des personnels de l'IUFM, dans la continuité des actions déjà menées. Ce sera d'autant plus important que l'autonomie accrue des Universités rend essentiel le rôle de vos représentants au plan local.**



Luc Favre

Responsable « début de carrière »

**VOTEZ à l'IUFM :  
le mercredi 15  
et le jeudi 16 décembre  
Salle des Franchises  
de 10h00 à 16h00  
ou par procuration.**



**La FSU, c'est la 1<sup>ère</sup> Fédération dans la Fonction Publique.**

# Mercredi 15 et jeudi 16 décembre élections du Conseil d'École de l'IUFM

## Qu'est-ce que le Conseil d'École de l'IUFM ?

### Le Conseil d'École : une instance de décision

Le conseil d'école règle par ses délibérations, dans le respect des préconisations ministérielles, des textes en vigueur et des orientations de l'université d'Orléans, la politique de l'IUFM et il délibère notamment sur :

- **le budget de l'IUFM** et les décisions modificatives,
- **le plan de formation** et le programme de recherche,
- les capacités d'accueil, les procédures d'admission et **les conditions de redoublement**,
- **la politique de relations internationales**,
- la politique de formation de ses formateurs,
- la création et la suppression de toute commission utile au fonctionnement de l'école,
- le règlement intérieur,
- la modification des statuts,
- l'élection de son président,
- la proposition de nomination du directeur de l'IUFM.

*Extrait des statuts de l'IUFM Centre Val de Loire*

### Le Conseil d'École : une instance de consultation

Le conseil d'école est consulté et donne un avis sur :

- les recrutements de personnels,
- les contrats et conventions dont l'exécution le concerne.

Il soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois.

*Extrait des statuts de l'IUFM Centre Val de Loire*

## Composition du Conseil d'École :

Il se compose de 32 membres : 16 élus et 16 personnalités extérieures, répartis comme suit.

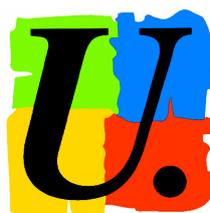
16 élus :

- Collège A : 2 professeurs d'université
- Collège B : 2 autres enseignants-chercheurs
- Collège C : 5 autres enseignants
- Collège D : 4 étudiants et stagiaires
- Collège E : 3 personnels BIATOSS

16 personnalités extérieures :

- 4 représentants de l'Université de Tours
- 1 représentant du Conseil régional de la région Centre
- 4 représentants des différents conseils généraux
- 6 personnes désignées par le Recteur
- 1 représentant des acteurs économiques, désigné par le Conseil d'École sur proposition du directeur de l'IUFM

*La répartition entre élus et personnalités extérieures a été contestée à plusieurs reprises par les élus FSU. Nous souhaitons une proportion plus importante d'élus.*



F.S.U.



SNUipp



## Axes d'orientation pour les élus FSU au sein de ce Conseil d'École

- **exiger la transparence** pour les procédures de validation ;
- **faire entendre la voix des étudiants et stagiaires** sur les contenus et l'organisation de la formation ;
- **préserver les spécificités des formations** PE, CPE, DOC, PLC, PLP ;
- **garantir un temps de formation** digne de ce nom ;
- **préserver et développer les moyens** mis à disposition de la formation ;
- **développer la recherche** au sein de l'IUFM ;
- **défendre** les statuts et **les droits de chacun** ;
- **valoriser la complémentarité des différentes catégories d'enseignants** qui interviennent à l'IUFM.

# Les candidat(e)s des listes FSU:

## ENSEIGNANTS ET CPE : DES METIERS QUI S'APPRENNENT !

### Liste FSU aux élections partielles des 15 et 16 décembre 2010 :

<b>LISTE FSU</b> (SNUipp, SNES, SNESup...)	
<b>Collège D : Étudiants et Stagiaires</b> 4 sièges à renouveler	
Romain GENTNER	PLCS (Allemand) Loiret
Laurianne DELAPORTE	M2 MEEFA (déjà élue en 2008) Loir et Cher
Sophie CLUZEAU	PES Indre et Loire
Wafa EL JAI	PES Loiret
<b>Pauline SALERNO</b>	<b>PLPS</b> (Lettres/Anglais) <b>Indre</b> (Issoudun)
Ségolène DIAZ	CPES Indre et Loire
Damien ORTET	PES Eure et Loir
<b>Jade SOING</b>	<b>M2 MEEFA</b> <b>Indre</b>

### Comment voter

les 15 et 16 décembre (entre 10h et 16h)

#### Bureau de vote :

Les électeurs voteront dans le bureau du site départemental auquel ils sont rattachés. **Pour l'IUFM de Châteauroux, ce sera en salle des franchises.**

#### Vote par procuration très restrictif :

Le mandataire doit présenter au bureau de vote une procuration écrite avec la signature originale du mandant, ainsi que la carte d'étudiant de la personne pour laquelle il vote. Pas plus de deux procurations par mandataire.

**Il n'y a pas de vote par correspondance !**

La FSU, avec 8 sièges sur 14 est la seule organisation syndicale majoritaire au sein du Conseil d'École.

### COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

issu des élections de novembre 2008 et décembre 2009

Collège A : Prof. d'Université	<b>2 FSU</b>
Collège B : Maîtres de conf.	<b>1 FSU</b> 1 sans étiquette
Collège C : Autres formateurs	<b>1 FSU</b> 1 liste Taupin 1 liste Rousseau
Collège D : Étudiants et stagiaires	<b>3 FSU</b> 1 UNSA
Collège E : Biatos	<b>1 FSU</b> 2 UNSA

### Tout ça pour un report !

Au départ, les élections devaient avoir lieu au mois de novembre, mais de nombreux problèmes sont apparus.

Des manques dans les listes électorales, une communication inexistante envers les électeurs, l'impossibilité de constituer des listes à temps...

Ainsi, nous avons pris connaissance de l'organisation de ces élections quasiment par hasard. La FSU a immédiatement saisi la direction de l'IUFM et la présidence de l'Université. Même si au départ, le report des élections n'était pas possible pour l'Université, les problèmes d'organisation ont rendu ce report inévitable. La FSU a par ailleurs obtenu 2 jours de vote afin de permettre à plus d'utilisateurs de voter.

On ne peut que déplorer ces événements qui ne font que souligner davantage les dommages collatéraux provoqués par une réforme précipitée et absolument pas préparée...



# Réductions SNCF



## M1 et M2 :

En tant qu'étudiant inscrit dans une université de la région Centre, vous pouvez bénéficier de **la carte TER bac+** qui vous donne droit à **50% de réduction sur les TER de la région Centre.**

Cette carte, d'un coût de 30€ et valable jusqu'au 31 octobre 2011, permet de bénéficier de 50% de réduction sur les trajets IUFM-Domicile en semaine et sur tous les trajets le week-end et les grandes vacances.

Pour en profiter, il suffit de remplir et d'envoyer le formulaire de demande d'offre (disponible dans les gares SNCF) avec une photocopie de la carte d'étudiant et une photo d'identité.

## PES :

En tant que salarié, une fois par an et par personne, **le billet annuel vous permet d'obtenir 25% de réduction** sur le prix d'un aller-retour (quelle que soit la période où vous voyagez).

Pour pouvoir en profiter, il vous suffit de remplir le formulaire « congés payés » (disponible à n'importe quel guichet SNCF ou auprès du SNUipp), de le poster au secrétariat de la circonscription pour que votre IEN puisse le signer et de le porter à la SNCF lors de la prise de votre billet.

## CINEMA A PRIX REDUIT

Grâce au SNUipp, vous pouvez bénéficier de tickets de cinéma à prix réduit :



**Cinéma Appolo** (4 rue Albert 1<sup>er</sup>)

**4€10** au lieu de 6,50€



**Cinémoïda** (86 avenue Charles de Gaulles)

**5,80€** au lieu de 8€